

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 63 CONCERNANT EUROPCAR MOBILITY GROUP

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

EUROPCAR MOBILITY GROUP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 12 JUIN 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTIONS 7 à 10 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

Analyse

Les actions gratuites octroyées à la Présidente du directoire et aux membres du directoire ne comportent pas l'exigence de satisfaire à des conditions de performance d'une durée d'au moins 3 ans comme le recommande l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre II-C 4

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).

- RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- RESOLUTION 22 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 22 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'EUROPCAR MOBILITY GROUP

Le conseil d'administration d'EUROPCAR MOBILITY GROUP comportera, à l'issue de l'assemblée générale 50% de membres libre d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean-Paul Bailly	Président	Libre d'intérêts	100%	M	73	FR	5	2023	0	2			
	Pascal Bazin	Vice-Président	Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	5	2022	0	2	M	P	P
	Philippe Audouin	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	88%	M	63	FR	14	2021	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie Flak	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	-	F	48	FR	Nouvelle	2024	0	1			
	Sanford Miller		Libre d'intérêts	90%	M	67	US	5	2023	0	1			
	Adèle Mofiro	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	84%	F	52	FR	2	2023	0	1		M	M
	Patrick Sayer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	65%	M	62	FR	14	2023	0	4			
	Eric Schaefer	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	53%	M	37	FR	6	2022	0	1		M	M
	Virginie Fauvel		Libre d'intérêts	95%	F	45	FR	5	2021	0	2	M		
	Petra Friedmann		Libre d'intérêts	100%	F	66	DE	2	2022	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Martine Gerow		Libre d'intérêts	-	F	59	FR	Nouvelle	2024	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts d'EUROPCAR MOBILITY GROUP comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Existence d'un pacte d'actionnaire.
- Taux de présence d'un administrateurs inférieur à 60%.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET